



MC TECHNICIEN EN ÉNERGIES RENOUVELABLES OPTION ENERGIE THERMIQUE

OBJECTIFS

Le titulaire de la mention complémentaire « *technicien en énergies renouvelables option énergie thermique* » est un climaticien spécialisé dans la mise en oeuvre d'équipements fonctionnant avec des énergies renouvelables et permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

- le solaire thermique,
- la bio-masse (notamment le bois énergie),
- le transfert d'énergie,

CONTENUS

Connaissance scientifiques, techniques et réglementaires : confort de l'habitat (spatial, thermique et acoustique), efficacité énergétique, phénomènes physiques, détermination d'une installation, performance énergétique d'un bâtiment, énergie solaire et effet photovoltaïques, énergie éolienne, récupération et transfert d'énergie.

Approche technologique: installation photovoltaïque, petit éolien, pompe à chaleur.

Procédés et mise en oeuvre.

Connaissance du monde professionnel : contexte administratif et juridique, construction et communication technique.

Santé et sécurité au travail.

Gestion des travaux.

Découpage modulaire :

M0 : Construction durable et comportements du bâtiment

M1 : Faisabilité d'une installation du domaine des Enr

M2: Préparation d'une installation et planification des étapes de réalisation

M3 : Installation des systèmes selon les règles de l'art

M4 : Mise en service de l'installation

M5 : Maintenance des dispositifs et constituants de l'installation

M6 : Communication des informations techniques et fonctionnelles

PRÉ-REQUIS

Bac pro TISEC ou BP Monteur en installations du génie climatique et sanitaire.

Autres profils sur positionnement auprès du rectorat et accord de l'équipe pédagogique.

PUBLIC

Jeune de moins de 30 ans, hors dérogations : sportif de haut niveau, personne en situation de handicap, création ou reprise d'entreprise

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Présentiel en groupe : alternance d'apports techniques et de travaux pratiques

VALIDATION

Mention complémentaire

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 4 (BAC)

SERVICES VALIDEURS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuves en cours (CCF)

Évaluation finale ponctuelle

DURÉE INDICATIVE

400 heures sur 1 an

DÉLAI D'ACCÈS

Démarrage de la formation en septembre.

MODALITÉS D'ADMISSION

MODALITÉS D'ACCÈS

Admission sur dossier et/ou entretien

Validation du terrain d'accueil par l'équipe pédagogique

Signature d'un contrat d'apprentissage.

DOSSIER D'ADMISSION

Dossier à transmettre au lycée réalisateur

INSCRIPTIONS

Prendre contact avec le lycée réalisateur

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

30 septembre selon les places disponibles

TARIF

Selon les coûts contrats établis par France compétences

FINANCEMENT

Contrat d'apprentissage

ACCESSIBILITE

Un référent handicap est disponible pour étudier les conditions d'accès à la formation.

POUR ALLER PLUS LOIN**DÉBOUCHÉS/ MÉTIERS/ EMPLOIS**

À l'issue de la formation, le titulaire du diplôme pourra se diriger vers les entreprises de la filière du Génie Electrique et ou Thermique qui valorisent les énergies renouvelables en débutant dans des métiers tels que :

Installateur, monteur, énergéticien... avec évolution vers des métiers de commercial, chargé d'affaires (Bureau d'Etudes), responsable SAV, travaux neufs (installation)...

<https://www.onisep.fr/ressources/univers-formation/formations/post-bac/mc-futur-cs-technicien-en-energies-renouvelables-option-b-energie-thermique>

CODE RNCP 15009

+ d'informations sur le lien suivant

<https://www.francecompetences.fr/recherche/mcp/15009/#ancr2>

LES + DE LA FORMATION

Garantie de pouvoir poursuivre sa formation en cas de rupture de contrat

Aucun frais à la charge de l'apprenti

Qualité des plateaux techniques et expertise des intervenants

LIEU DE FORMATION

Lycée Roger DESCHAUX

5 rue des PIES

38360 SASSENAGE

**NOS RÉSULTATS POUR L'ANNÉE 2023****TAUX DE RÉUSSITE**

67% de taux de réussite

TAUX DE SATISFACTION

86% de nos apprentis sont satisfaits

TAUX DE RETOUR A L'EMPLOI

82% après 6 mois

TAUX DE POURSUITE D'ETUDES

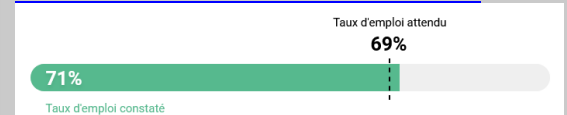
18%

TAUX D'INTERRUPTION EN COURS DE FORMATION

12 %

VALEUR AJOUTEE DE L'ETABLISSEMENT

Selon INSER JEUNES



Si le taux d'emploi constaté* est supérieur au taux d'emploi attendu* alors l'apport propre de l'établissement dans l'insertion professionnelle de ses apprenants est positif.

CONTACTS

GRETA DE GRENOBLE

Service Apprentissage Tél : 04 76 33 27 40

Greta.grenoble.contacts@ac-grenoble.fr

Date de mise à jour 12/02/2024

